

(M. Holton), et en consultant le *Parliamentary Companion* je vois que les deux autres sont l'honorable député du comté de Prince, Ile du Prince-Edouard, (M. Hackett), et moi-même. Maintenant, en tant que je suis concerné, l'allégation contenue dans ce paragraphe, est fausse, et je nie énergiquement avoir jamais, en aucun temps, et dans aucune circonstance, fait abus de mon privilège d'affranchissement; et surtout pour ce qui concerne une circulaire publiée par aucun journal de la ville d'Ottawa pour des fins protectionnistes.

Je suppose que l'honorable député de Prince est tout-à-fait capable de répondre pour lui-même.

M. HACKETT. L'honorable député a attiré l'attention de la Chambre sur ce paragraphe et il s'est excusé, à la Chambre, je crois, de l'accusation contenue dans cet écrit. Comme l'on pourrait croire que je suis le coupable, je désire expliquer, que je n'ai aucun rapport avec les journaux, et que personne ne m'a jamais demandé d'affranchir aucune circulaire ou autre document. En tant que je suis concerné l'accusation est une fausseté.

La question ne vaut réellement pas la peine que l'on s'en occupe, et je ne fais cette déclaration que parce que la question a été soulevée par l'honorable député.

M. McINNES. Je soulève aussi une question de privilège. Je vois dans le *Free Press* d'hier un article au sujet de l'honorable député de Vancouver, (M. Bunster), et, dans cet article, je vois que l'on insinue que l'honorable député de Yale, (M. Barnard), et moi n'avons pas voté sur l'amendement proposé par l'honorable député de Vancouver. Je vais lire cet article pour l'information de la Chambre. Après avoir commenté l'absurdité de la motion de l'honorable député (M. Bunster) l'auteur de cet article dit :

“ Où était M. De Cosmos ? Où était M. McInnes ? Où se trouvait M. Barnard ? L'écho répète la question. Sir John A. Macdonald, seul, des représentants de la côte du Pacifique, était présent, mais il n'a rien dit, bien que M. Bunster ait fixé sur lui un regard interrogateur qui aurait ému un cœur de pierre.”

Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que j'étais présent et que j'ai voté contre l'amendement de l'honorable député de Vancouver ; l'honorable député de Yale a fait comme moi. J'ai voté contre cet amendement et je suis disposé à le faire toutes les fois qu'on le présentera.

M. BUNSTER. Si l'honorable député de Westminster regrette d'avoir donné un mauvais vote sur ma motion, ce qu'en conscience il devait faire, ce n'est pas ma faute; et si d'autres députés étaient absents, ce n'est pas non plus ma faute. Si j'ai jugé à propos de présenter cette motion devant la Chambre, j'avais le privilège de le faire, et si la Chambre et le pays n'ont pas jugé à propos d'adopter cette même motion, je ne pouvais y remédier. J'ai fait cette motion pour rappeler à la Chambre et au pays qu'il existe entre la Colombie anglaise et la Confédération, un contrat garanti par lord Carnarvon.

UN DÉPUTÉ. A l'ordre ! à l'ordre !

M. L'ORATEUR. L'honorable monsieur n'est pas tout à fait dans l'ordre. Un député peut très bien dire qu'un rapport est inexact et tout député a certainement le droit de corriger tout ce qui a été mal rapporté; mais on ne peut pas soulever de nouvelle question.

M. BUNSTER. Les avancés du journal que l'on a cité sont inexactes.

M. McINNES. Je n'ai soulevé cette question, que parce que l'article dont j'ai parlé nous mettait dans une fautive position, moi et l'honorable député de Yale.

On se proposait certainement un but quelconque en faisant cet article, car on devait savoir que l'honorable député et moi étions à nos sièges et que nous avons voté. Je ne désire qu'une chose, c'est que le reporter de ce journal fasse des rapports plus fidèles.

M. HOOPER

M. L'ORATEUR. Ce que j'ai dit ne s'adresse pas à l'honorable député qui vient de parler. Il avait le droit de protester contre l'article en question, article disant qu'il n'était pas à son siège l'autre jour. Il déclare qu'il était présent. C'est une question de fait. Ce que je veux dire c'est que, lorsqu'on donne lecture de l'extrait d'un journal, et que les faits qu'ils rapportent sont corrigés par un député, on ne doit pas soulever de nouvelle question.

M. BLAKE. L'honorable député a le droit de dire ce qu'il a dit, mais si l'on doit permettre cette coutume aussi souvent qu'en l'a fait ces jours-ci, nous serons obligés d'ajouter le paragraphe suivant à nos ordres du jour : “ Motions pour la correction des erreurs qui se glissent dans les journaux.” Plaisanterie à part j'espère que l'on n'usera de ce privilège qu'avec une grande discrétion, car si nous voulons corriger toutes les erreurs des journaux, il nous restera très peu de temps pour discuter les questions qui nous sont soumises.

Sir JOHN A. MACDONALD. Je partage entièrement l'opinion de l'honorable député, que nous devons nous occuper de ces questions avec beaucoup de prudence; à moins que l'on ne porte des accusations sérieuses contre un député comme membre du parlement, on ne devrait regarder ces choses comme des erreurs de la presse. L'honorable député a aussi parfaitement raison à un point de vue. Il sait très bien que si la majorité de cette Chambre entreprenait de corriger toutes les erreurs de la presse *grit*, nous emploierions tout notre temps à cette besogne.

M. ANGLIN. Si nous voulions répondre à toutes les fausses accusations portées contre nous par les organes des honorables députés de la droite, la nuit, je crois, ne suffirait pas.

M. HUNTINGTON. Si nous devons permettre cette coutume concernant les reporters—que nous respectons tous, y compris les reporters *grits*, bien que les honorables députés de la droite ne les respectent pas—si, dis-je, nous devons permettre cette coutume, la galerie des reporters devra être regardée comme dépendant de la Chambre, et les députés auront le droit d'interpeller les reporters et de leur dire : “ Vous avez dit telle et telle chose ; je veux que vous corrigiez ce que vous avez dit.”

Sir JOHN A. MACDONALD. Je partage l'opinion émise par l'honorable député ; si un reporter à qui l'on permet de venir en cette Chambre pour faire le rapport des débats, fait en même temps office de correspondant de journal, et s'applique à calomnier les députés ou à rapporter des choses fausses, je crois que la Chambre, pour défendre ses privilèges, devrait chasser ce reporter.

M. ROBERTSON (Shelburne). Je soulève une question de privilège. Dans le compte-rendu que le *Free Press* d'Ottawa a publié du discours prononcé l'autre soir par l'honorable député qui a le même nom que moi, on lui prête les paroles suivantes :

“ M. ROBERTSON (Hamilton), attire l'attention de la Chambre sur une brochure envoyée à ses électeurs, avec ses mots : “ Compliments de Thomas Robertson.” Il n'a pas d'objection à ce que cet honorable monsieur répande sa littérature, pourvu qu'il déclare qu'il est Thomas Robertson, de Shelburne. (Rires.) Les honorables députés peuvent rire, mais il n'en est pas moins vrai que le faux a été commis. Il a conservé, dit-il, deux des enveloppes, qui portent les initiales “ T. R., M.P.” Il n'y a qu'un autre député qui puisse signer ces initiales, et c'est le député de Shelburne, et ce dernier m'a assuré que c'était sa signature. Il accuse ensuite la gauche d'agir d'une façon anti-patriotique et dit qu'elle n'a pu réussir dans les tentatives qu'elle a faites de créer de l'agitation.”

Je ne pense pas que ce rapport soit exact.

BUDGET.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT. Quand le budget a-t-il été soumis.

Sir LEONARD TILLEY. Pas avant mercredi prochain.